

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Hugo Zbinden, Catherine Baud,
Mathilde Captyn, Emilie Flamand, Michèle
Künzler, Sylvia Leuenberger, Anne Mahrer,
Brigitte Schneider-Bidaux, Pierre Losio, Jean
Rossiaud et Christian Bavarel*

Date de dépôt : 5 janvier 2009

Proposition de motion

Le découplage : vendre moins, gagner plus !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le changement climatique;
- l'augmentation de la consommation d'électricité;
- la hausse des prix de l'énergie;
- la conception générale de l'énergie de la République et canton de Genève 2005-2009;
- la volonté affichée du Conseil d'Etat d'atteindre la société à 2000 watts en 2050;
- les solutions existantes pour réduire la consommation d'énergie,

invite le Conseil d'Etat

à étudier l'introduction à Genève d'un système dit « de découplage », qui rémunère les entreprises électriques indépendamment de la quantité d'énergie vendue.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Un large consensus pour les économies d'énergie

Face aux changements climatiques et aux prix en hausse du pétrole, du gaz et de l'électricité, il y a un large consensus dans notre Grand Conseil : il faut réduire notre consommation d'énergie et développer les énergies alternatives. Les avis divergent par contre sur les mesures à prendre pour arriver à une diminution de la consommation. Les uns misent sur des mesures incitatives, les autres sur des mesures plus contraignantes. Quoi qu'il en soit, dans le passé, les mesures incitatives ont été très inefficaces : les appels à la volonté de la population sont vite oubliés, les progrès techniques améliorant l'efficacité des appareils étant plus que compensés par une multiplication des appareils et gadgets électroniques. Quant aux rares mesures contraignantes, les normes, notamment dans le domaine de la construction, ne sont souvent pas respectées. En conséquence, les objectifs de la conception générale de 2001-2005 n'ont de loin pas été atteints.

Or, on sait que faire des économies est souvent rentable, produire des « négawatts » bien moins cher que produire des mégawatts. Pourquoi les économies d'énergie ne se réalisent-elles donc pas toutes seules ? Les raisons sont sûrement multiples, allant d'un manque d'information et de connaissances techniques, d'un manque de priorité au manque de capital pour les investissements nécessaires. Il faudrait confier les économies à un organisme qui connaît bien le marché, qui a toutes les connaissances techniques nécessaires et assez de capital pour investir. Pourquoi pas les Services industriels de Genève (SIG) ?

Comment motiver un vendeur à vendre moins ?

Concentrons-nous sur l'électricité. La régulation qui encadre actuellement les SIG inhibe involontairement une réduction conséquente des ventes d'électricité. Pour réaliser le potentiel de réduction de la consommation de courant, il faut commencer par identifier et ôter les freins structurels et réglementaires qui inhibent ce potentiel. Actuellement, les SIG ne participent pas au bénéfice généré par les économies d'énergie. Par exemple, le programme éco21 devrait générer une économie de 67 GWh/an d'ici 2013 pour un montant d'investissement de 46 MCHF (dont 21 MCHF fournis par

l'enveloppe éco21). En comparaison, l'investissement de 200 millions dans la centrale couplage chaleur force (CCF) à gaz au Lignon augmenterait la production d'énergie électrique de relativement peu, soit 280 GWh/an, mais est économiquement bien plus intéressant pour les SIG ! L'objectif du découplage est d'aligner l'intérêt économique des SIG et de ses actionnaires à une politique de réduction ambitieuse de la consommation de courant dans le canton.

La solution : le découplage

Il faut mettre en place un « découplage » entre les ventes et les bénéfices des entreprises électriques. Le principe est le suivant : une autorité de régulation fixe périodiquement un chiffre d'affaires, qui couvre les coûts de production et assure un bénéfice aux entreprises d'électricité. Si elles vendent plus, elles rétrocèdent le bénéfice aux consommateurs. Si elles vendent moins, elles augmentent le prix du kilowattheure. Ainsi, le chiffre d'affaire et le bénéfice sont maintenus aux niveaux prévus. Le fait de réaliser le même bénéfice en vendant moins les incite à investir dans les économies d'électricité, solution bien meilleur marché que la construction d'une nouvelle centrale.

L'exemple californien

La Californie, sixième économie mondiale, a introduit un système de découplage en 1982. Une autorité de régulation unique composée de 5 commissaires nommés par le gouverneur Schwarzenegger veille à assurer les services de gaz et d'eau dans le meilleur intérêt des consommateurs et de l'économie. En plus, une taxe universelle de 1% sur les factures d'électricité rapporte 420 millions de dollars par an, qui sont alloués à des programmes de gestion de demande (Demande Side Management). Ainsi, la Californie a pu éviter la demande de 5 GW, soit cinq centrales nucléaires. La Californie, ayant pratiqué le découplage pendant vingt-cinq ans, a su stabiliser sa consommation d'électricité par habitant, qui est aujourd'hui 40% en dessous de la moyenne nationale (voir figure 1). Suite à ce succès incontestable, le découplage a été introduit au Maryland en 2007 et est actuellement à l'étude dans sept autres Etats américains.

Quel système pour Genève ?

Il est évident que les solutions appliquées dans un autre pays ne peuvent pas être transposées tel quel à Genève. Néanmoins, l'idée du découplage dans

À

un marché de l'électricité libéralisé est séduisante et cohérente et l'exemple californien montre qu'elle peut être appliquée avec succès.

C'est pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs les députés, que nous vous demandons de réserver un bon accueil à cette motion.

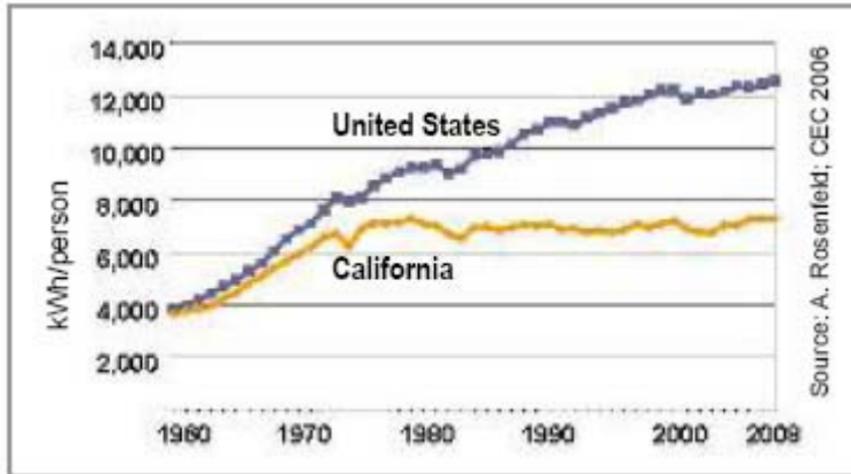


Figure 1: Consommation d'électricité par habitant pour la Californie et l'ensemble des Etats-Unis (source : www.CaliforniaEnergyEfficiency.com)